

PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

2020-2022

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

Table des matières

<u>Mot de la ministre</u>	3
<u>Mot du sous-ministre</u>	4
<u>Contexte</u>	5
<u>Introduction</u>	7
<u>Portrait statistique du Québec et de ses régions</u>	8
<u>Portrait de la population immigrante dans les régions en 2016</u>	8
<u>Portrait de la population immigrante admise en 2019 selon la région projetée d'installation</u>	9
<u>Portrait démographique des régions administratives en 2019</u>	10
<u>Portrait du marché du travail dans les régions du Québec en 2019</u>	11
<u>Actions générales en matière d'occupation et de vitalité des territoires</u>	12
<u>Stratégie d'intervention territoriale et déploiement régional</u>	13
<u>Offre de services aux entreprises</u>	15
<u>Programme d'appui aux collectivités</u>	17
<u>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration</u>	19
<u>Programme Soutien à la mission</u>	21
<u>Actions transversales ayant une incidence en matière d'occupation et de vitalité des territoires</u>	22
<u>Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration</u>	22
<u>Assurer une meilleure répartition de l'immigration dans les régions du Québec par la sélection de personnes immigrantes</u>	23
<u>Mieux répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre à l'aide de travailleuses étrangères et de travailleurs étrangers temporaires</u>	24
<u>Favoriser l'intégration des personnes en région à l'aide d'une offre de services complète en matière de francisation</u>	25
<u>Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne</u>	26
<u>Des investissements en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes</u>	27

<u>Réponses aux priorités régionales</u>	28
<u>Réponses aux priorités partagées par l'ensemble des régions</u>	28
<u>Réponses aux priorités spécifiques des régions</u>	31
1. <u>Abitibi-Témiscamingue</u>	31
2. <u>Bas-Saint-Laurent</u>	32
3. <u>Capitale-Nationale</u>	34
4. <u>Centre-du-Québec</u>	35
5. <u>Chaudière-Appalaches</u>	37
6. <u>Côte-Nord</u>	39
7. <u>Estrie</u>	40
8. <u>Gaspésie</u>	42
9. <u>Îles-de-la-Madeleine</u>	43
10. <u>Lanaudière</u>	45
11. <u>Laurentides</u>	46
12. <u>Laval</u>	47
13. <u>Mauricie</u>	48
14. <u>Montréal</u>	50
15. <u>Montréal</u>	51
16. <u>Nord-du-Québec</u>	53
17. <u>Outaouais</u>	55
18. <u>Saguenay-Lac-Saint-Jean</u>	56
<u>Conclusion</u>	57

Mot de la ministre

Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 incarne notre engagement à faire de l'immigration un levier dans la réponse aux besoins du Québec. La contribution de l'immigration à l'économie du Québec et à la vitalité de ses régions est remarquable! Les régions sont des milieux de vie stimulants. C'est pourquoi nous travaillons à les valoriser et à faire connaître les possibilités d'emploi et d'épanouissement personnel qu'elles offrent aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants.

Les personnes immigrantes ont des besoins qui requièrent une approche personnalisée. Qu'il s'agisse de faciliter leur processus d'intégration socioprofessionnel ou d'offrir des services améliorés de francisation, nous mettons tout en œuvre pour soutenir les Québécoises et les Québécois de toutes origines dans leurs démarches d'intégration, afin qu'ils puissent participer pleinement à la société québécoise.

Plusieurs mesures ont également été prises pour répondre de manière adéquate aux besoins des entreprises, tant sur le plan du recrutement que de la rétention de la main-d'œuvre appartenant à la diversité ethnoculturelle. Certains secteurs font actuellement face à une rareté importante de main-d'œuvre et l'immigration est sans aucun doute l'une des réponses à cette problématique. Les personnes issues de l'immigration doivent occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences afin de s'établir de manière durable au sein de leurs municipalités d'accueil et s'y épanouir pleinement.

Je suis convaincue que ce plan d'action permettra d'allier vitalité et diversité dans les régions du Québec, et ce, au bénéfice de tous.

Mot du sous-ministre

C'est pour s'assurer que l'immigration est en phase avec les priorités régionales que le Ministère déploie un éventail d'actions et de programmes sur l'ensemble du territoire québécois. Nos activités de prospection, d'attraction et de recrutement sont arrimées aux besoins des régions. Les candidates et les candidats à l'immigration sont judicieusement sélectionnés afin que leur communauté d'accueil bénéficie de leurs compétences. De même, nous collaborons étroitement avec les entreprises et les organismes d'accueil afin que les personnes immigrantes soient soutenues et outillées.

Parmi les initiatives et les programmes récemment mis en place ou revus, il y a notamment :

- Un déploiement régional sans précédent, le Ministère comportant maintenant 72 points de service, dont six directions régionales réparties dans l'ensemble des régions du Québec;
- Une offre de services intégrée aux entreprises, dont le Portail employeurs et les Journées Québec, qui permettent l'arrimage entre leurs besoins de main-d'œuvre et le profil des personnes immigrantes;
- Le parcours d'accompagnement personnalisé, appelé Accompagnement Québec, qui est offert dès l'étranger, et ce, dans toutes les régions du Québec afin de mieux évaluer les besoins des personnes immigrantes et d'y répondre adéquatement;
- Le Programme d'appui aux régions en recrutement international qui permet de soutenir la participation d'organismes locaux, régionaux, sectoriels et nationaux aux activités de recrutement international;
- Le Programme d'appui aux collectivités qui soutient des actions visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes en région pour contribuer à leur prospérité et à leur vitalité;
- Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration finance des organismes partenaires, au nombre desquels 23 nouveaux organismes ont été ajoutés en région en 2020-2021;
- Le programme Soutien à la mission qui permet de susciter et de coordonner l'engagement des organismes communautaires à l'édification de collectivités plus inclusives;
- De nombreuses autres actions transversales ont une incidence sur le dynamisme des régions et sont décrites dans le plan d'action.

C'est donc avec enthousiasme que nous présentons le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2020-2022, afin que l'immigration devienne un levier pour la prospérité du Québec.

Contexte

Le gouvernement du Québec a entrepris, au cours des dernières années, un changement majeur dans la façon dont les relations sont établies avec les instances locales et les personnes élues du monde municipal. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 — *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* (ci-après nommée « la Stratégie gouvernementale ») témoigne de cette volonté de placer l'action gouvernementale au service des régions. Cette stratégie présente les priorités exprimées par les régions lors d'un exercice de consultation mené par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en 2019.

Les priorités régionales alimentent la sélection des projets à financer par le Fonds régions et ruralité du MAMH. Elles constituent également des chapitres à part entière de la Stratégie gouvernementale, auxquelles les ministères et organismes gouvernementaux doivent répondre.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après nommé « Ministère »), assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), est appelé, dans son domaine de compétences, à contribuer aux principes et aux objectifs de la Loi, et de la stratégie qui en découle, en rédigeant son propre plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (ci-après nommé « Plan d'action »).

Rappelons que le Ministère a pour mission de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec. En vertu du paragraphe 8 de l'article 4 de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* (RLRQ, chapitre M-16.1), il a également la responsabilité de « susciter et coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités plus inclusives contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes ».

Ainsi, en accompagnant les personnes immigrantes tout au long de leur parcours d'intégration et en appuyant les collectivités, le Ministère propose une approche globale de la régionalisation qui a pour objectif d'augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions.

À cette fin, le Ministère met à profit l'expertise de son réseau régional composé actuellement de 72 antennes, incluant 6 directions régionales (DR), réparties dans l'ensemble des régions du Québec. Cette nouvelle structure a permis au Ministère d'assurer la concertation avec les différents partenaires gouvernementaux engagés dans l'accueil, l'établissement et la pleine participation des personnes immigrantes. Le Ministère s'appuie donc plus que jamais sur les connaissances que les municipalités et les autres acteurs locaux et régionaux ont des milieux pour améliorer l'intégration des personnes immigrantes.

L'offre intégrée de services aux entreprises, renforcée par le déploiement régional, permet un accompagnement personnalisé et de proximité pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre

et de gestion de la diversité. Cette offre mise sur le potentiel des travailleuses et travailleurs immigrants, qu'ils soient à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà sur place. Plus particulièrement, elle s'adresse aux entreprises et aux organismes établis au Québec qui souhaitent s'informer sur les sujets liés à l'immigration, recruter des personnes immigrantes ou faciliter l'intégration socioprofessionnelle de celles déjà embauchées. L'offre intégrée prend appui sur :

- ▶ La mise en place d'une stratégie d'intervention territoriale pour une pleine participation des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec;
- ▶ Le développement d'un service personnalisé et de proximité axé sur l'accompagnement des organismes partenaires et des entreprises;
- ▶ L'accompagnement des entreprises dans le recrutement d'une main-d'œuvre issue de l'immigration par l'entremise de différents outils tels que les missions de recrutement international Journées Québec, le Portail employeurs et le Programme d'appui aux régions en recrutement international.

Finalement, en raison de la date de réalisation des consultations du MAMH, les effets de la crise sanitaire liés à la COVID-19 ne sont pas reflétés dans les priorités identifiées par les régions. Néanmoins, plusieurs effets socioéconomiques de la COVID-19 sont connus¹, notamment :

- ▶ Le nombre d'emplois au Québec a diminué de 12 900 (-0,3 %) en octobre 2020, après avoir progressé pendant cinq mois consécutifs. Cette diminution ramène l'emploi à 97,1 % de son niveau observé en février 2020;
- ▶ 41 600 emplois ont été perdus en octobre 2020 dans le secteur des services d'hébergement et de la restauration. Cette baisse a été partiellement compensée par des hausses dans les secteurs suivants : finance, assurances, services immobiliers et de location (+14 000), services d'enseignement (+9 000) ainsi que transport et entreposage (+7 900);
- ▶ Le taux de chômage a atteint 7,7 % en octobre au Québec, soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au mois de septembre. Ce taux demeure plus élevé que celui de février (4,5 %), soit avant la pandémie;
- ▶ Le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 14,6 % en octobre, soit une diminution de 0,8 point de pourcentage par rapport à septembre.

L'offre intégrée déployée par le Ministère avant la crise sanitaire lui permet, en temps de crise sanitaire, de continuer sa prestation de service auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Pour en assurer l'efficacité en période de pandémie, le Ministère s'est assuré en continu d'être attentif aux besoins des personnes immigrantes, des entreprises et des collectivités. Des modifications ont ainsi été apportées, notamment en ayant recours à la prestation électronique de service, afin de répondre adéquatement aux besoins.

¹ INSTITUT DU QUÉBEC. 2020. *Marché du travail au Québec : des signes de résilience et des effets inégaux*. Québec, Montréal.

Introduction

Les priorités exprimées par les régions couvrent plusieurs domaines incontournables à leur vitalité. Dans le cadre de son Plan d'action, le Ministère considère seulement les priorités qui relèvent de sa mission. Néanmoins, le Ministère reconnaît que plusieurs autres priorités sur lesquelles il ne peut pas agir, notamment le développement des réseaux de transport en commun et la disponibilité des logements, ont une incidence sur la qualité de vie des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles qui, historiquement, font davantage partie des populations en situation de vulnérabilité.

Plusieurs des réponses du Ministère mises de l'avant dans ce Plan d'action n'ont pas toutes pour objectif d'augmenter le nombre de personnes immigrantes qui s'installent en région. Toutefois, elles ont une incidence en matière d'occupation et de vitalité des territoires et répondent à certaines des priorités exprimées par les régions du Québec. Par exemple, afin de répondre aux enjeux démographiques présents sur l'ensemble du territoire, le Ministère favorise la sélection de personnes immigrantes jeunes et susceptibles de s'intégrer à la société québécoise, notamment par une bonne connaissance du français et par un domaine de formation recherché. Ces personnes contribuent également à combler les besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec. Similairement, l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* a peu de lien avec la régionalisation, mais répond, en partie, à la priorité de plusieurs régions d'améliorer le sentiment d'appartenance des personnes immigrantes nouvellement arrivées à leur région et de renforcer l'identité régionale.

C'est avec cette logique que le Plan d'action a été structuré en quatre temps, soit :

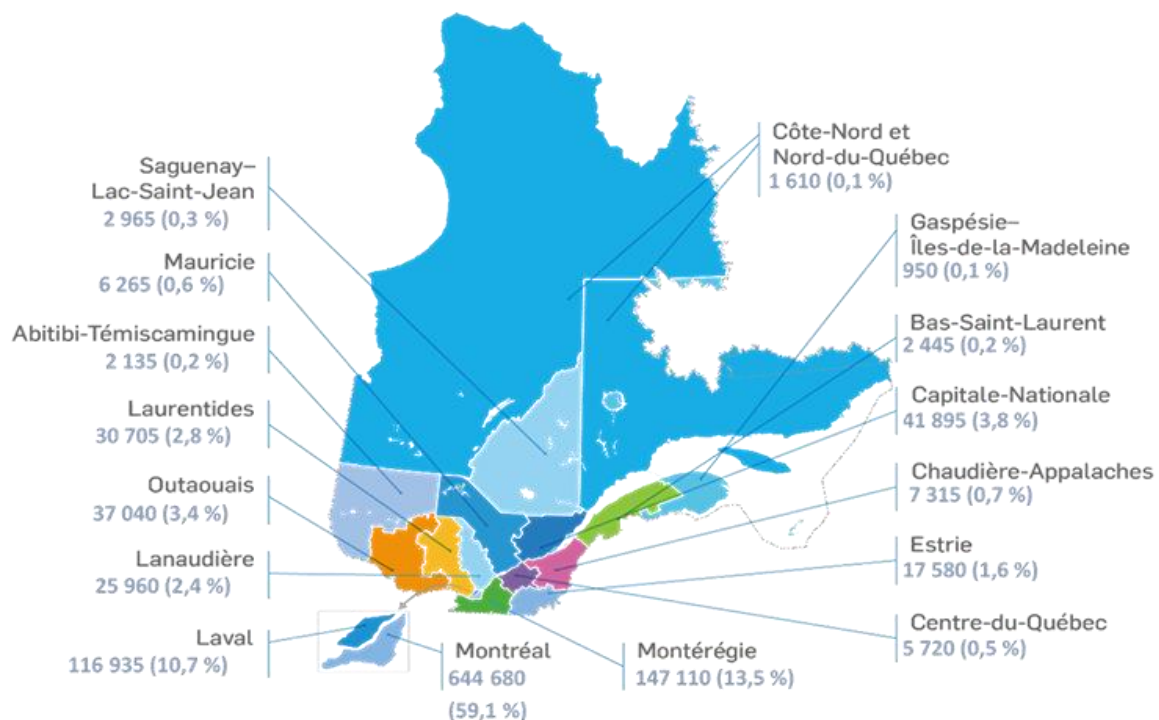
- ▶ Un portrait statistique des personnes immigrantes en région pour contextualiser la situation démographique et économique des régions du Québec;
- ▶ Les actions générales du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires;
- ▶ Les actions transversales du Ministère ayant une incidence en matière d'occupation et de vitalité des territoires;
- ▶ Les réponses du Ministère aux priorités régionales.

Portrait statistique du Québec et de ses régions

Portrait de la population immigrante dans les régions en 2016

En 2016, la population immigrante² du Québec s'élevait à 1 091 310, représentant 13,7 % de l'ensemble de la population québécoise. Elle affiche une croissance de 2,2 points de pourcentage depuis 2006, alors que cette proportion se situait à 11,5 %.

Figure 1 : Population immigrante selon les régions administratives du Québec, 2016



Source : Recensement de 2016. Données adaptées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

La région administrative de Montréal regroupe 59,1 % des personnes immigrantes résidant au Québec et 34,0 % de la population de cette région est issue de l'immigration. La population immigrante de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal représente, à elle seule, 85,8 % de celle de l'ensemble du Québec.

Bien que Montréal demeure la région avec la plus grande population immigrante, entre 2006 et 2016, sa part s'est réduite au bénéfice des autres régions, passant de 65,8 % à 59,1 %. Les régions de Laval (de 8,6 % à 10,7 %), de la Montérégie (de 11,8 % à 13,5 %) et de Lanaudière (de 1,5 % à

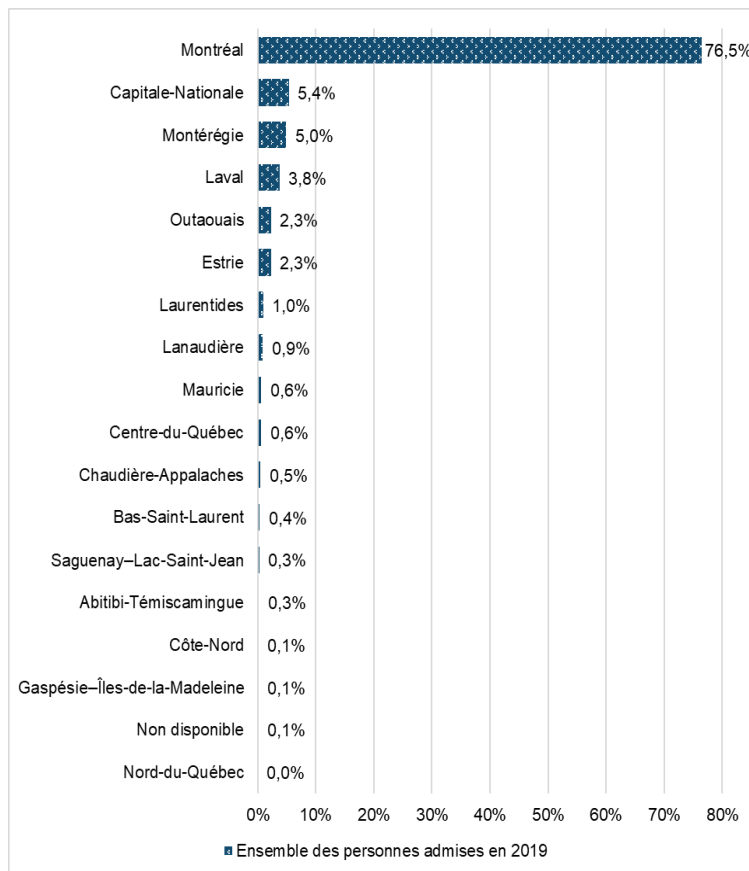
² La population immigrante comprend les personnes résidant dans la région au moment du recensement qui sont nées hors du pays, à l'exclusion des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens nés à l'étranger et des personnes immigrantes temporaires détentrices d'un visa d'étudiant ou d'étudiante ou encore de travailleur ou de travailleuse temporaire. La population immigrante comprend autant les personnes d'arrivée récente que celles d'arrivée plus ancienne.

2,4 %) ont vu la plus grande augmentation de leur part respective (voir graphique 1). Cependant, la part du Centre-du-Québec s’est légèrement réduite durant cette période (de 0,6 % à 0,5 %).

Portrait de la population immigrante admise en 2019 selon la région projetée d’installation

Parmi les 40 565 personnes immigrantes admises³ au Québec en 2019, 76,1 % déclarent l’île de Montréal comme la région projetée d’installation alors que ce taux est de 5,4 % pour la Capitale-Nationale et de 5,0 % pour la Montérégie. Parmi l’ensemble de ces personnes, 57,0 % sont admises dans la catégorie de l’immigration économique, 23,9 % dans celle du regroupement familial et 17,9 % dans la catégorie de l’immigration humanitaire.

Graphique 1 : Population immigrante selon la région projetée d’installation, 2019



Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Service de la recherche, de la statistique et de la veille. Données provisoires pour l’année 2019.

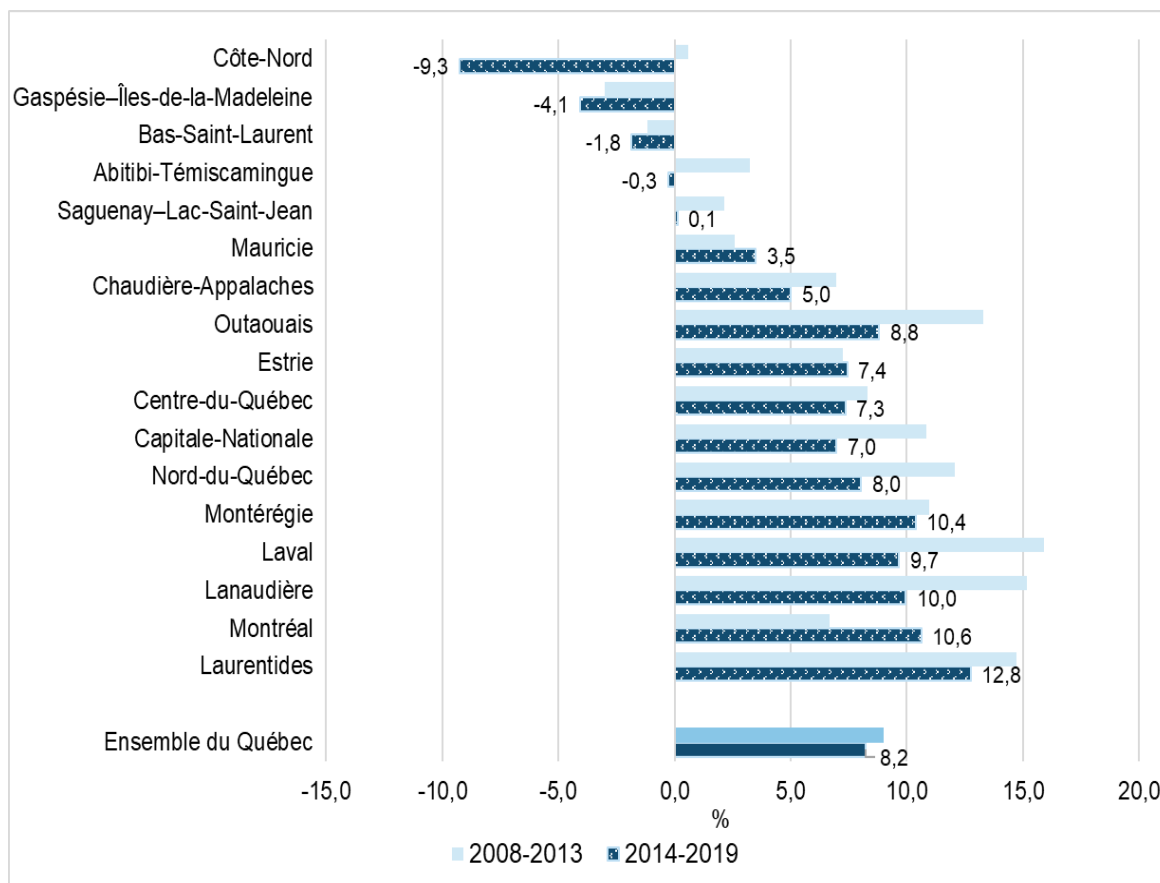
³ Population immigrante correspond aux personnes qui sont admises au Québec, avec un statut de résidente permanente ou de résident permanent, au cours d’une période donnée.

Portrait démographique des régions administratives en 2019

En 2019, la population totale de l'ensemble du Québec regroupe 8 484 965 personnes. Par rapport à 2018, le Québec enregistre un solde migratoire de 33 503 personnes, résultant d'un solde négatif pour les mouvements interprovinciaux (-3 049) et d'un solde positif pour les mouvements internationaux (+36 552).

Entre 2014 et 2019, la population du Québec présente un taux d'accroissement annuel moyen de 8,2 %. Parmi les 17 régions administratives, 5 affichent un taux d'accroissement supérieur à celui de l'ensemble du Québec, allant de 9,7 % pour la région de Laval à 12,8 % pour celle des Laurentides; ces 5 régions sont toutes à proximité de Montréal. Signalons que 4 régions présentent des taux d'accroissement négatifs, celles-ci figurant parmi les régions les moins peuplées du Québec.

Graphique 2 : Taux d'accroissement moyen annuel (pour 1 000), Québec et régions administratives, 2008-2013 et 2014-2019

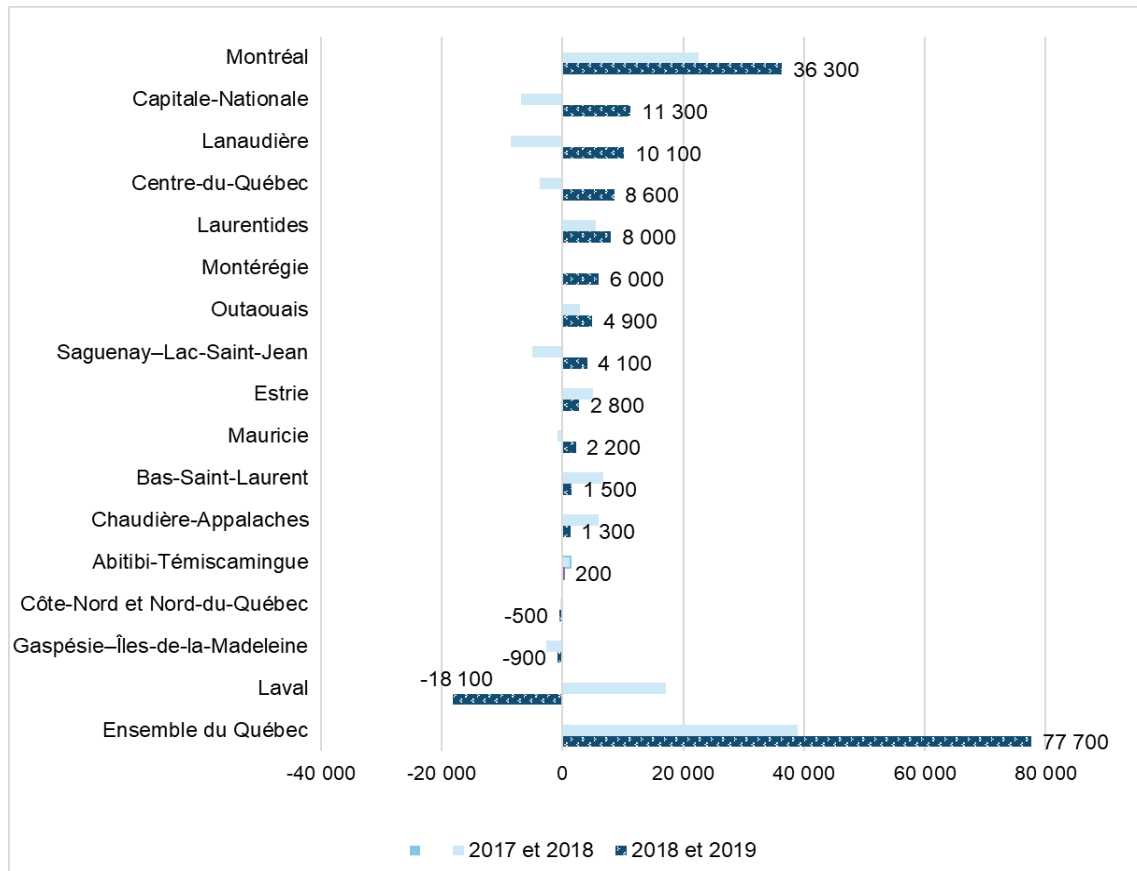


Sources : Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (avril 2019). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Portrait du marché du travail dans les régions du Québec en 2019

En 2019, on dénombre 4 339 900 personnes occupant un emploi au Québec, dont 18,9 % à temps partiel. La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine présente la plus faible proportion d’emplois à temps partiel (15,5 %) et celle de la Mauricie, la proportion la plus élevée (22,5 %). L’emploi a connu une hausse de 38 900 (+0,9 %) entre 2017 et 2018 et de 77 700 (+1,8 %) entre 2018 et 2019.

Graphique 3 : Croissance de l’emploi pour les périodes 2017-2018 et 2018-2019, ensemble du Québec



Source : Institut de la statistique du Québec, *Nombre d’emplois, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2008-2018*.

Les principaux secteurs d’emploi en 2019 sont :

- ▶ Commerce de détail;
- ▶ Soins de santé et assistance sociale;
- ▶ Services d’enseignement;
- ▶ Hébergement et services de restauration⁴.

⁴ En raison de la COVID-19, ce portrait sera probablement différent pour l’année 2020.

Actions générales en matière d'occupation et de vitalité des territoires

Le Ministère, conscient de l'apport positif de l'immigration dans toutes les régions du Québec, s'engageait déjà à y contribuer, dans son Plan stratégique 2019-2023, en y inscrivant la vitalité et le développement des collectivités comme l'une de ses orientations prioritaires. Le Ministère répond ainsi aux besoins sectoriels et régionaux de main-d'œuvre afin que les régions puissent miser sur la contribution économique des personnes de toutes origines.

Encadré 1 : Consultation du réseau régional du Ministère

Dans le cadre de la rédaction du Plan d'action, le Ministère a effectué ses propres consultations en mettant à contribution l'expertise de ses directions régionales et leur proximité avec les milieux.

Ainsi, les six directions régionales du Ministère, qui couvrent l'ensemble des régions du Québec, proposent des mesures et des actions en réponse aux priorités exprimées par les régions lors des consultations du MAMH.

Étant donné le succès de ces consultations réalisées à l'interne et de la quantité d'actions proposées, plusieurs d'entre elles répondent aux mêmes priorités. Pour cette raison, certaines de ces actions ont été regroupées sous les mêmes mesures, en réponse aux priorités générales.

Les priorités générales sont des priorités partagées entre les différentes régions qui ont été regroupées par le Ministère afin d'alléger la structure du Plan d'action et d'en faciliter sa reddition de comptes.

De nouvelles mesures ont été prises ces dernières années afin de placer les acteurs régionaux au cœur des initiatives pour favoriser l'établissement durable en région, notamment le déploiement régional du Ministère et le lancement du Programme d'appui aux collectivités. Ce déploiement, accompagné de l'embauche de nombreuses personnes dans toutes les régions, de leur formation ainsi que de la refonte des programmes normés du Ministère, a changé de façon importante la relation du Ministère avec ses clientèles : les personnes immigrantes, les entreprises et les collectivités. L'ensemble des actions du Ministère permettront ainsi d'apporter des réponses aux priorités régionales exprimées dans le cadre de la Stratégie gouvernementale et qui relèvent de sa mission.

Stratégie d'intervention territoriale et déploiement régional

Au cours des deux dernières années, le Ministère a mis en place un réseau régional qui a évolué d'un point de service et de 10 postes, en 2017-2018, à 72⁵ antennes incluant 6 directions régionales (DR), réparties dans l'ensemble des régions du Québec, composées de 163 postes.

Par la mise en place de ce réseau, le Ministère offre un accompagnement personnalisé en région :

- ▶ Aux personnes immigrantes qu'il accueille, guide, accompagne et soutient tout au long de leur intégration;
- ▶ Aux collectivités qu'il anime, soutient et outille pour consolider leurs pratiques d'accueil et d'inclusion;
- ▶ À ses partenaires, les organismes, qu'il soutient pour favoriser une prestation de services moderne centrée et ajustée aux besoins des personnes immigrantes;
- ▶ Aux entreprises, à qui il offre un accompagnement de proximité, pour leur permettre de se développer grâce au talent de la main-d'œuvre immigrante et des minorités ethnoculturelles.

Pour ce faire, 81 agentes et agents d'aide à l'intégration et 60 conseillères et conseillers en immigration régionale ont été déployés dans le réseau mis en place par le Ministère depuis 2018.

Rôle des agentes et agents d'aide à l'intégration

Dans le cadre du service Accompagnement Québec, les agentes et agents d'aide à l'intégration évaluent les besoins de la personne immigrante dans cinq domaines spécifiques : installation, francisation, vie collective, emploi et démarches d'immigration. L'évaluation des besoins de la personne permet d'établir un plan d'action individualisé afin de l'orienter vers les services adaptés à sa situation et qui répondront le mieux à ses besoins. Les agentes et les agents d'aide à l'intégration fournissent également un accompagnement personnalisé et un suivi continu tout au long du parcours d'intégration.

⁵ À terme, il est prévu que le réseau régional sera composé de 82 points de service incluant 9 directions régionales.

Encadré 2 : Service d'accueil des personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau

Le Service d'accueil du Ministère à l'aéroport Montréal-Trudeau est ouvert tous les jours de 11 h à minuit pour les arrivées internationales et de 7 h à 23 h pour les arrivées nationales. Le personnel accueille toutes les personnes nouvellement arrivées et les informe des différents services et programmes offerts par le Ministère. De plus, l'équipe d'accueil est en mesure d'offrir un rendez-vous pour Accompagnement Québec aux personnes admissibles intéressées à être prises en charge par une agente ou un agent d'aide à l'intégration. L'agente ou l'agent veille aussi à l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées (parrainées et prises en charge par l'État) jusqu'au moment où elles quittent Montréal pour leur ville d'accueil.

Rôle des conseillères et conseillers en immigration régionale

Les conseillères et conseillers en immigration régionale travaillent en complémentarité avec les agentes et agents d'aide à l'intégration pour accueillir, guider et accompagner les personnes immigrantes. De plus, les conseillères et conseillers en immigration régionale peuvent, notamment :

- ▶ Lancer et soutenir la concertation régionale et territoriale en collaborant avec divers acteurs du milieu comme les villes, les municipalités et les MRC afin de favoriser l'attraction et l'établissement durable dans la région et en soutenant les efforts de mobilisation du milieu sur les enjeux de l'immigration;
- ▶ Développer une approche partenariale avec le réseau d'organismes communautaires sous entente avec le Ministère afin de favoriser la prestation de services, notamment Accompagnement Québec, pour les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles;
- ▶ Offrir un accompagnement personnalisé et de proximité aux entreprises québécoises.

Avec le déploiement régional, son action sur le terrain et les nouveaux outils mis au service des collectivités et des employeurs, le Ministère contribue à trouver des solutions aux enjeux de main-d'œuvre du Québec et de ses régions. Le Ministère favorise également l'émergence de collectivités toujours plus accueillantes et plus inclusives afin que les personnes de toutes les origines puissent se réaliser pleinement selon leur potentiel et de prendre part à leur collectivité à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

Encadré 3 : La direction régionale de Montréal soutient les efforts du Ministère en matière de régionalisation de l'immigration

En 2020, les quatre organismes de Montréal offrant des services de régionalisation (PROMIS, CFIQ, ALPA et Carrefour BLE) ont reçu une aide financière triennale pour les activités individuelles qui visent la régionalisation dans le cadre de leurs ententes de Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) 2020-2023.

Le Ministère a également renouvelé le projet [Emplois en régions](#) en signant une entente de PASI triennale en mars 2020 avec PROMIS en collaboration avec le CFIQ et ALPA pour un total de 5 775 000 \$. Cette entente a pour objectif de consolider un réseau de collaboration sur la régionalisation entre les antennes régionales du Ministère et les partenaires en région. Des formations sur les pratiques gagnantes en matière de régionalisation seront également développées et offertes dans le but d'améliorer la compréhension et les compétences sur le plan des services de régionalisation.

Offre de services aux entreprises

L'[offre de services aux entreprises](#) mise sur un accompagnement personnalisé grâce à l'intervention des conseillères et des conseillers en immigration régionale déployés dans toutes les régions du Québec ainsi que des conseillères et des conseillers en recrutement international. Cette offre de services mise sur le potentiel des travailleuses immigrantes et des travailleurs immigrants qui sont à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà présents sur son sol.

Le Ministère accompagne les entreprises et les organismes qui souhaitent :

- ▶ **S'informer**, sur les programmes d'immigration, sur la reconnaissance des compétences et sur l'organisation d'une séance d'information sur un sujet lié à l'immigration;
- ▶ **Recruter** :
 - des personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles déjà établies au Québec;
 - des étudiantes étrangères et des étudiants étrangers ou des personnes diplômées du Québec et titulaires d'un permis de travail post-diplôme;
 - des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires à l'international;
- ▶ **Faciliter l'intégration des personnes immigrantes**, grâce à l'offre de francisation ou aux démarches d'installation et d'intégration socioprofessionnelle.

En outre, le Ministère renseigne et oriente les entreprises accompagnées vers les organismes qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre et le jumelage professionnel entre Montréal et les régions. Ces services permettent un arrimage avec les acteurs de la régionalisation dans le but de faire participer l'entreprise au processus d'embauche, à l'accueil et à la rétention des personnes immigrantes en région.

Encadré 4 : Un emploi en sol québécois

Un emploi en sol québécois est un programme pilote chapeauté par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Son principal objectif est d'apporter une réponse aux besoins de main-d'œuvre en région, mais il comporte aussi des objectifs spécifiques.

Un emploi en sol québécois vise à sensibiliser les employeurs à l'embauche de personnes immigrantes, à les informer sur les principaux programmes gouvernementaux favorisant l'intégration en emploi de personnes immigrantes et à apparier des candidates et des candidats potentiels issus de l'immigration avec des entreprises.

Lien : <https://www.emploisolquebecois.ca/>

Le Portail employeurs

Le Portail employeurs utilise les données du système de déclaration d'intérêt (SDI), le nouveau système de gestion des demandes d'immigration du Ministère. Le Portail permet de répondre aux besoins des entreprises en accélérant l'identification de ressortissantes étrangères et de ressortissants étrangers qui pourront être recrutés par l'immigration temporaire et permanente.

La nouvelle version du Portail employeurs, déployée le 5 novembre 2020, inclut une interface de recherche réservée aux entreprises qui leur permet de rechercher, de façon autonome, des personnes dont les caractéristiques socioprofessionnelles correspondent aux postes à pourvoir et d'amorcer la prise de contact avec ces dernières. Le Portail employeurs est un outil de référencement et non un site de jumelage ou de placement.

Encadré 5 : Interconnexion Laval

Le projet Interconnexion Laval a pour objectif de répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises de la région de Laval, tout en favorisant l'intégration en emploi des personnes immigrantes. Ce projet est encadré par une entente d'une durée de cinq ans qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 et qui prendra fin le 31 mars 2023. Il s'agit d'une entente tripartite entre le Ministère, le MTESS et la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL). L'entente est financée par le Ministère. La mise en œuvre officielle du projet a eu lieu le 3 juin 2019.

Afin de permettre aux entreprises de recruter dès l'étranger, le Portail employeurs et les missions de recrutement international Journées Québec sont mis à leur disposition.

Les Journées Québec

Les [Journées Québec](#) sont des missions de recrutement international clé en main qui permettent aux employeurs de recruter des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires qui répondent aux besoins de leur entreprise. Le Ministère et ses partenaires non gouvernementaux offrent un accompagnement personnalisé aux entreprises prenant part à ces

missions en assurant la promotion de leurs offres d'emploi auprès des personnes candidates à l'étranger, la présélection de ces dernières, ainsi que l'ensemble de la logistique permettant la tenue des entrevues en virtuel ou en présentiel auprès des personnes ayant satisfait l'étape de la présélection.

Pour cela, le Ministère s'appuie notamment sur son réseau de représentantes et représentants à l'étranger présents dans le monde : Dakar, Hong Kong, Los Angeles, Mexico, New York, Paris et Rabat, ainsi que sur des partenaires locaux d'emploi à l'étranger, afin de cibler sur place le bassin de personnes candidates qui répond au besoin spécifique de main-d'œuvre de chaque employeur.

Encadré 6 : Le Programme d'appui aux régions en recrutement international

Mis en place par le Ministère en juillet 2019, le Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI) vise à appuyer les organisations qui viennent en aide aux entreprises en leur rendant accessible le recrutement de travailleuses et de travailleurs à l'étranger pour combler les besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec. Pour ce faire, le PARRI soutient financièrement les organismes locaux, régionaux, sectoriels et nationaux pour leur participation à des missions de recrutement à l'international, telles les Journées Québec organisées par le Ministère et ses partenaires non gouvernementaux.

Programme d'appui aux collectivités

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC), qui est entré en vigueur en octobre 2020, remplace le Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD) à titre de levier de financement auprès des collectivités (MRC, municipalités locales et villes à statut particulier [Québec et Montréal], organismes à but non lucratif et coopératives). Il vise à favoriser, par l'engagement collectif de la société, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans toutes les régions du Québec.

Au moment du lancement du PAC, accompagné d'un premier appel de propositions auprès des organismes municipaux, 52 ententes avec des partenaires municipaux et 81 ententes avec des OBNL et des coopératives (hors Montréal) étaient toujours en vigueur dans le cadre du PMD.

Ce nouveau programme encadre par une démarche structurée et concertée de diagnostic stratégique la nécessité de l'engagement collectif de la société y compris celui des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans leur intégration citoyenne et leur pleine participation. Il soutient des actions visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes pour faire de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité des régions. Ces actions doivent également contribuer à favoriser la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal.

Le leadership du Ministère est aussi mis en évidence, car il se réserve le rôle de coordonnateur des actions qui seront menées sur le terrain. Pour ce faire, le Ministère va s'appuyer sur les directions régionales et ses structures.

Afin d'appuyer, selon leurs besoins, les partenaires du Ministère en matière de régionalisation, le PAC a été lancé avec une enveloppe de 16,3 M\$ pour l'année 2020-2021. Il se décline en deux volets :

- ▶ **Volet 1** : Municipalités et villes à statut particulier — Montréal et Québec :
 - Sous-volet A : Villes à statut particulier — Montréal et Québec;
 - Sous-volet B : Municipalité régionale de comté (MRC);
 - Sous-volet C : Municipalités locales;
- ▶ **Volet 2** : Organismes à but non lucratif et coopératives :
 - Sous-volet A : Projets locaux;
 - Sous-volet B : Projets innovants : multirégionaux, nationaux et sectoriels.

Les projets financés devront être complémentaires aux actions entreprises par le Ministère, notamment structurées dans les plans d'action régionaux de celui-ci. Les projets soumis par les municipalités devront être intégrés dans un plan d'action de la municipalité établi à la suite d'une démarche de diagnostic stratégique des besoins et des priorités. En somme, le PAC vise à :

- ▶ Favoriser l'attraction des personnes immigrantes dans les diverses régions du Québec;
- ▶ Favoriser l'installation et l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en région;
- ▶ Faciliter l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le [Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration](#) (PASI) est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes.

Le PASI a été mis en œuvre le 1^{er} juillet 2020. Un total de 107 organismes communautaires sont financés, dont 81 sont situés à l'extérieur de Montréal (76 %). Le Ministère compte maintenant 24 partenaires de plus qu'en 2019-2020. Le financement total s'élève à 44 M\$.

Le PASI comporte cinq volets :

- ▶ **Volet 1** : Services de soutien au Parcours d'accompagnement personnalisé;
- ▶ **Volet 2** : Services de soutien à la pleine participation;
- ▶ **Volet 3** : Accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État;
- ▶ **Volet 4** : Services de soutien aux personnes ayant demandé l'asile;
- ▶ **Volet 5** : Soutien à l'innovation pour améliorer les services offerts aux personnes immigrantes dans le cadre du Programme.

Le PASI permet, d'une part, aux organismes de participer au service Accompagnement Québec en soutenant les personnes immigrantes pour les domaines de l'installation et de la vie collective et, d'autre part, à bonifier l'offre de services visant la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise.

Le volet 1 du PASI permet de financer les services dont bénéficient les personnes immigrantes pour répondre à leurs besoins en installation au Québec, besoins qui auront au préalable été identifiés par une agente ou un agent d'aide à l'intégration dans le cadre du service Accompagnement Québec. Ce même volet, qui a une composante régionalisation, permet de fournir à la personne immigrante les informations sur les possibilités d'installation et d'emploi hors région métropolitaine de Montréal.

Encadré 7 : Les sessions *Objectif Intégration*

La [session *Objectif Intégration*](#) s'adresse aux personnes immigrantes. Elle est d'une durée totale de 24 heures et est donnée en français.

La session porte sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, les codes culturels en emploi et le cadre légal dans le monde du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les personnes candidates à l'immigration économique et les membres de la famille qui les accompagnent au Québec doivent démontrer leur connaissance des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Un des moyens permettant de démontrer cette connaissance est la participation à une session *Objectif Intégration*, l'autre étant la réussite de l'évaluation en ligne.

Accompagnement Québec

Accompagnement Québec est un service direct aux personnes immigrantes déployé par le Ministère en août 2019. Avec ce service, une agente ou un agent d'aide à l'intégration évalue les besoins de la personne immigrante dans cinq domaines spécifiques : installation, francisation, vie collective, emploi et démarches d'immigration. L'évaluation des besoins de la personne permet d'établir un plan d'action individualisé afin de l'orienter vers les services adaptés à sa situation et qui répondront le mieux à ses besoins. Les agentes et les agents d'aide à l'intégration fournissent également un accompagnement personnalisé ainsi qu'un suivi continu tout au long du Parcours d'intégration.

Accompagnement Québec, qui est offert aux personnes immigrantes dès l'étranger, et ce, dans toutes les régions du Québec, tient compte du fait qu'il n'y a pas un seul modèle d'intégration. Chaque personne a des besoins, un projet de vie et une expérience unique. Accompagnement Québec permet d'en tenir compte et d'orienter les personnes vers les ressources pertinentes où elles trouveront un soutien et des services adaptés.

Encadré 8 : Requalification par Accompagnement Québec

À l'issue du Forum sur la requalification et sur l'emploi, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), M. Jean Boulet, a annoncé des mesures accrues en francisation et un accompagnement en reconnaissance des compétences et des diplômes. La requalification consiste à développer pour ces personnes, sur une base volontaire, de nouvelles compétences qui leur permettront de changer de métier, de profession ou de secteur économique. Le Ministère et le MTESS travaillent de façon à mettre en commun leurs contributions dans le cadre d'un plan de mise en œuvre de cette mesure qui s'inscrira dans le domaine emploi d'Accompagnement Québec. Ainsi, l'entrevue d'évaluation des besoins, effectuée par l'agente ou l'agent d'aide à l'intégration (pour les personnes immigrantes au Québec), permettra de vérifier l'intérêt et le profil des personnes immigrantes pour une nouvelle carrière dans des domaines prioritaires pour le Québec. Une référence au MTESS aux fins de requalification sera effectuée en précisant cette possibilité et en priorisant selon les domaines recherchés, le cas échéant. Une première mise en œuvre est prévue en décembre 2020.

Programme Soutien à la mission

Le [programme Soutien à la mission](#) (PSM) est institué en 2002 conformément aux orientations de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Ce programme est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes et des regroupements nationaux d'organismes communautaires autonomes qui répondent aux huit critères de l'action communautaire autonome et qui s'investissent dans les champs de mission du Ministère.

Le Ministère a obtenu un budget bonifié pour le PSM afin de hausser le financement des organismes qui y sont rattachés. Ce budget 2019-2020 était de 5,691 M\$ alors que celui de 2018-2019 était de 1,952 M\$. Le budget de 2020-2021 permettra de financer 6 nouveaux partenaires. Ces investissements s'inscrivent dans une perspective de déploiement d'une offre de services bonifiée.

Le PSM permet de susciter et de coordonner l'engagement, notamment des organismes, afin d'édifier des collectivités plus inclusives contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes, de favoriser la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, ainsi que de concourir à l'enrichissement culturel de la société québécoise.

Le PSM est complémentaire aux autres programmes financés par le Ministère. Les organismes soutenus viennent renforcer le pouvoir d'agir du Ministère en apportant une réponse différente aux problématiques soulevées. Il permet notamment d'appuyer l'action et d'assurer la stabilité des organismes communautaires autonomes et des regroupements nationaux d'organismes communautaires autonomes dont la mission principale est :

- ▶ De faire en sorte d'adapter l'offre de services aux besoins des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, notamment celles en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins accrus;
- ▶ De favoriser la participation en français dans toutes ses dimensions (économique, culturelle, citoyenne, communautaire, identitaire et linguistique);
- ▶ D'appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives favorables en offrant les outils nécessaires à l'ouverture à la diversité et aux échanges interculturels ouverts et actifs.

Actions transversales ayant une incidence en matière d'occupation et de vitalité des territoires

Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le Plan stratégique 2019-2023 a été rendu public le 1^{er} février 2021. Il est rétroactif au 1^{er} avril 2019. En octobre 2020, un Plan stratégique 2019-2023 révisé a été soumis au Secrétariat du Conseil du trésor à la suite d'une invitation de ce dernier en juillet 2020, envoyée à tous les ministères et organismes, de revoir leur plan stratégique en fonction du contexte de pandémie de la COVID-19.

En réponse aux grands enjeux nationaux, notamment la rareté de main-d'œuvre ainsi que la prospérité économique et le dynamisme des régions, le Ministère, dans le cadre de son Plan stratégique 2019-2023, reconnaît l'importance de :

- ▶ Choisir les candidats et candidates à l'immigration qui répondent le mieux aux besoins du Québec;
- ▶ Faciliter leur rétention et leur intégration à la société et sur le marché du travail;
- ▶ Soutenir les collectivités.

L'approche du Ministère est de mettre en place un accueil et un accompagnement personnalisé et structuré en vue d'un établissement durable des personnes immigrantes dans les régions.

À ces fins, le Ministère décline ses actions en trois grands enjeux stratégiques et six orientations, où le second enjeu répond spécifiquement à plusieurs points en matière d'occupation et de vitalité des territoires :

1. Une immigration répondant aux besoins du Québec.
2. Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec.
3. Une organisation forte de son expertise.

Plusieurs des orientations contenues dans ces enjeux stratégiques jouent un rôle important en matière de régionalisation, notamment l'arrimage entre la sélection et les besoins du marché du travail, la sélection pour répondre aux enjeux démographiques du Québec, ainsi que l'ensemble des orientations qui visent à favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Le Ministère s'engage, dans le second enjeu stratégique, à « soutenir la vitalité et le développement des collectivités » en « augmentant la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions ».

De plus, un nouvel indicateur lié à la relance économique a été intégré lors de la mise à jour du Plan stratégique, soit le taux de croissance du nombre de travailleuses et de travailleurs

sélectionnés à titre temporaire. Cet indicateur vise à ce que les régions comblient plus facilement leurs besoins en emploi ponctuels et temporaires.

Le Plan stratégique 2019-2023 contient des objectifs arrimés aux besoins des régions, notamment en accompagnant la personne immigrante dans son parcours d'intégration, en souhaitant réduire les écarts en matière d'indicateur d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada ou en augmentant la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions. Tous ces éléments visent à mieux servir les régions grâce à l'apport de l'immigration, en complément à une sélection mieux arrimée aux besoins des régions, à une présence accrue des personnes immigrantes sur l'ensemble du territoire et à un sentiment d'appartenance accru à la société d'accueil.

Assurer une meilleure répartition de l'immigration dans les régions du Québec par la sélection de personnes immigrantes

Les programmes d'immigration permanente permettent, selon différentes conditions de sélection, à des ressortissantes étrangères et des ressortissants étrangers de s'établir durablement au Québec. Afin de diversifier les régions de destination des personnes immigrantes, certains programmes d'immigration économique détiennent des conditions de sélection visant à favoriser l'établissement des personnes immigrantes à l'extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Travailleuses et travailleurs qualifiés

Le Programme régulier des travailleurs qualifiés favorise la régionalisation de l'immigration en accordant plus de points à la grille de sélection aux ressortissantes étrangères et aux ressortissants étrangers présentant une offre d'emploi permanent validée se trouvant à l'extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Personnes réfugiées

Notons également que, dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger pris en charge par l'État, les personnes réfugiées sont accueillies dans 14 villes au Québec, soit Québec, Laval, Longueuil-Brossard, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Joliette, Gatineau, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Granby et Rimouski.

Encadré 9 : Le système de déclaration d'intérêt

Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI), par l'entremise de l'interface en ligne [Arrima](#), permet d'inviter en priorité les personnes ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec à présenter leur demande d'immigration, et ce, selon un ou plusieurs critères (âge, domaine de formation, niveau d'études, possession d'une offre d'emploi permanent validée, etc.).

La possibilité de prioriser des personnes permet, notamment, de sélectionner des personnes immigrantes dont le profil répond aux besoins de main-d'œuvre des régions du Québec.

Mieux répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre à l'aide des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires

Traitement simplifié dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, les employeurs qui souhaitent recruter des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires pour combler un emploi spécialisé (emploi de niveau O, A ou B, selon la classification nationale des professions [CNP]) qui figure à la *Liste des professions admissibles au traitement simplifié* peuvent bénéficier d'une démarche allégée au moment de l'Évaluation de l'impact sur le marché du travail, ce qui facilite et accélère leur venue dans les régions du Québec. La méthodologie de l'élaboration de la Liste, utilisée par Emploi-Québec, en collaboration avec le Ministère, prend en compte les besoins de main-d'œuvre de chaque région. Emploi-Québec est responsable de l'élaboration de la liste et elle est mise à jour annuellement en février.

Les professions qui se retrouvent sur cette liste en 2020 sont⁶, notamment :

- ▶ Enseignants/enseignantes aux niveaux primaires et préscolaires (CNP 4032);
- ▶ Infirmiers autorisés/infirmières autorisées (CNP 3012);
- ▶ Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices (CNP 5241);
- ▶ Soudeurs/soudeuses (CNP 7237);
- ▶ Techniciens/techniciennes de réseau informatique (CNP 2281);
- ▶ Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage (CNP 7201);
- ▶ Ingénieurs miniers/ingénieures minières (CNP 2143);
- ▶ Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd (CNP 7312);
- ▶ Électriciens industriels/électriciennes industrielles (7242).

Un Québec maître d'œuvre de son immigration temporaire

En 2019, le Ministère a entamé des négociations avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir une réponse adéquate aux demandes du Québec dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI). Pour mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre de ses différentes régions, le Québec souhaite obtenir de plus grandes responsabilités dans la gestion du PTET et la mise en place de nouvelles voies dans le cadre du PMI, permettant d'accélérer l'arrivée des personnes sélectionnées par le Québec et de celles qui s'inscrivent dans un parcours visant à le devenir.

⁶ La liste complète des professions admissibles au traitement simplifié se trouve à l'adresse suivante : [\[https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-haut-salaire/liste-professions/index.html\]](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-haut-salaire/liste-professions/index.html).

Favoriser l'intégration des personnes en région à l'aide d'une offre de services complète en matière de francisation

L'action ministérielle pour soutenir l'intégration des personnes immigrantes adultes en région se manifeste à travers le développement de nouveaux services et une accessibilité accrue des cours de français en région, notamment hors des centres urbains.

Actuellement, l'accès aux services de francisation pour les personnes adultes installées en région est limité, essentiellement en raison de la dispersion territoriale de la population qui ne permet pas de respecter la composition des groupes. Conséquemment, l'offre de services n'est pas assurée de manière uniforme dans toutes les régions.

Ainsi, dans le cadre de ce Plan d'action, le Ministère s'engage à réaliser trois mesures :

- ▶ **Établir un mécanisme qui permet une demande de cours spontanée et une inscription électronique en ligne** : Il est actuellement possible de s'inscrire en ligne à des cours à temps complet, mais pas à des cours à temps partiel. Un nouveau mécanisme d'inscription en ligne pour l'ensemble des cours de français est la solution à privilégier pour répondre à cette demande spécifique, de sorte que, en l'absence d'espace physique pour faire leur inscription à des cours, les personnes immigrantes adultes en région pourront le faire en ligne.
- ▶ **Offrir de nouvelles formules de cours à distance** : Pour contrer l'absence de prestataires de services de francisation hors des centres urbains en région, la francisation à distance est la solution qui s'impose, notamment avec l'expérience acquise par le Ministère dans l'offre de cours dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Du matériel pédagogique électronique est déjà élaboré ou est en cours d'élaboration pour faciliter l'enseignement-apprentissage à distance. Cette nouvelle offre peut se décliner sous plusieurs formules avec, notamment, des classes multisites dont les élèves proviendront de différentes régions. Les classes multisites pourront être offertes entièrement en ligne ou en formules hybrides, selon les besoins. Elles permettront aux personnes immigrantes partout au Québec de bénéficier de toute la gamme des services de francisation offerts, incluant les cours de français à temps complet et à temps partiel, les cours de français spécialisés et les cours de français en milieu de travail.
- ▶ **Élaborer et offrir des cours de français en ligne de stade débutant** : L'offre actuelle de cours de français en ligne s'adresse aux personnes qui ont des compétences en français de stade intermédiaire. La francisation en ligne, offerte principalement en mode asynchrone, permet, entre autres, de répondre aux besoins des personnes immigrantes qui ne peuvent pas suivre des cours avec des horaires fixes.

Ainsi, la dispersion de la population sur le territoire ne sera plus un obstacle pour recevoir l'ensemble des cours offerts par le Ministère, aussi bien en milieu urbain qu'en territoire éloigné des centres.

Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*

Conformément à la *Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, les personnes qui présentent une demande de sélection permanente dans l'un des programmes d'immigration économique, tels que le Programme régulier des travailleurs qualifiés, doivent obtenir, depuis le 1^{er} janvier 2020, une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* afin d'être sélectionnées.

Toutes les personnes ressortissantes étrangères incluses dans la demande de sélection permanente, soit la personne requérante principale, la conjointe ou le conjoint (16 ans et plus) et les enfants à charge de 18 ans et plus, doivent obtenir cette attestation. Les enfants à charge de moins de 18 ans et les personnes ayant une déficience permanente physique ou cognitive qui empêche l'obtention de l'attestation, sont exemptés de cette condition de sélection.

Les personnes concernées peuvent satisfaire cette condition de sélection par deux moyens : participer à la session d'information *Objectif Intégration* ou réussir une évaluation en ligne.

L'évaluation en ligne ainsi que la nouvelle session *Objectif Intégration* permettront aux personnes immigrantes de bien connaître les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises et de comprendre leurs répercussions concrètes sur la vie quotidienne de toutes les personnes qui font partie de la société québécoise.

L'évaluation en ligne de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* contient des capsules vidéo informatives sur les valeurs clés du Québec. Les personnes immigrantes peuvent ainsi se familiariser avec :

- ▶ La place centrale du français au Québec et la grande importance que revêt le français dans la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois;
- ▶ La manière dont s'exerce la démocratie au Québec;
- ▶ La valeur fondamentale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société québécoise;
- ▶ Les droits dont dispose chaque Québécoise et chaque Québécois ainsi que les responsabilités qui sont rattachées à ces droits;
- ▶ Le modèle de laïcité de l'État québécois qui tient compte de l'histoire, des valeurs sociales et de la particularité du Québec.

Un Guide pratique reprenant les contenus de façon plus détaillée est accessible en ligne sur le [site Web du Ministère](#) afin de préparer les personnes candidates à répondre à l'évaluation.

Des investissements en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

Le [Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels](#) dont l'objectif est de favoriser une intégration rapide et réussie des personnes immigrantes dans des emplois correspondant à leurs compétences par de nouvelles approches de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger a été révisé et adopté par le Conseil du trésor le 13 octobre 2020. Le 6 novembre dernier, le Ministère a dévoilé et a mis en ligne son nouveau Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Tout en maintenant les objectifs visant la reconnaissance des compétences développées à l'étranger dans les domaines des professions réglementées, le PARC vise également la reconnaissance des compétences pour les professions et les métiers non réglementés. Le nouveau PARC est aussi élargi à plus d'organismes, notamment les établissements d'enseignement et les associations d'employeurs pour les soutenir à développer des formations d'appoint en ligne pour que les personnes immigrantes puissent commencer le processus de reconnaissance des compétences depuis l'étranger.

Qualifications Québec

Une nouvelle convention d'aide financière avec [Qualifications Québec](#) a été conclue et signée le 12 juin 2020 pour un total de 2 M\$ sur une période de deux ans pour :

- ▶ Développer et offrir des services d'accompagnement et d'aiguillage personnalisés aux personnes immigrantes au Québec, en présentiel et à distance, en matière de reconnaissance des compétences;
- ▶ Offrir un volet de services personnalisés pré-départ aux personnes candidates à l'étranger qui se destinent à immigrer au Québec et qui sont détentrices d'un certificat de sélection du Québec, d'un certificat d'acceptation du Québec, d'un permis de travail ou d'un autre type de permis pertinent;
- ▶ Poursuivre le développement et la gestion du portail en reconnaissance des compétences en assurant de maintenir les informations à jour et à y ajouter les contenus nécessaires et pertinents;
- ▶ Faire connaître le portail aux personnes immigrantes et à l'ensemble des intervenantes et des intervenants en reconnaissance des compétences, au Québec et à l'étranger.

Réponses aux priorités régionales

Réponses aux priorités partagées par l'ensemble des régions

Priorité générale A : Attraction, rétention et développement de la main-d'œuvre immigrante	
Réponse du Ministère	
Mesure A.1	Inviter en priorité des personnes ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec et qui possèdent une offre d'emploi permanent validée à présenter leur demande de sélection permanente afin de favoriser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins de main-d'œuvre des régions du Québec.
Mesure A.2	Continuer le développement d'une plateforme intégrée pour les services aux entreprises afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre immigrante temporaire ou permanente : ▪ Déploiement de l'interface dédiée aux entreprises du Portail employeurs; ▪ Consolider dans la plateforme « Service intégré aux entreprises » l'ensemble des outils et processus pour accompagner les entreprises.
Mesure A.3	Accompagner des entreprises afin de favoriser l'embauche de personnes immigrantes et le recrutement de main-d'œuvre à l'international. Les directions régionales accompagnent les entreprises en synergie avec les partenaires locaux et les conseillères et conseillers en recrutement international du Ministère accompagnent les entreprises dans leurs démarches pour recruter des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires dans le cadre des activités de recrutement menées par le Ministère et ses partenaires non gouvernementaux.
Mesure A.4	Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) et en région afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins régionaux de main-d'œuvre auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles établies à Montréal.

Priorité générale B : Intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Réponse du Ministère

Mesure B.1	Dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration : ▪ Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes ou issues de la diversité; ▪ Financer des activités de rapprochement interculturel favorisant le dialogue, le réseautage et un enrichissement collectif (jumelages interculturels, activités d'échanges, etc.).
Mesure B.2	Faire en sorte que les personnes immigrantes aient les outils nécessaires pour réussir leur installation et leur intégration dans les communautés par le biais du service Accompagnement Québec.
Mesure B.3	Offrir des cours de français à distance pour les personnes immigrantes installées en région : ▪ Établir un mécanisme qui permet une demande de cours spontanée et une inscription électronique à distance; ▪ Créer des classes multisites, dont les élèves proviendront de différentes régions alors que le personnel enseignant travaillera à partir d'un centre urbain. Des formules entièrement virtuelles ou hybrides seront créées selon les besoins; ▪ Créer un cours de français en ligne de stade débutant.
Mesure B.4	Délivrer des attestations d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> .

Priorité générale C : Décentralisation, régionalisation, délégation et développement de communautés inclusives

Réponse du Ministère

Mesure C.1	Déploiement régional : ▪ Déployer une offre de services de qualité sur l'ensemble du territoire québécois afin d'agir sur l'intégration et la rétention des personnes immigrantes; ▪ Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes ou issues de la diversité; ▪ Favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu; ▪ Mettre en œuvre des comités opérationnels régionaux avec les organismes offrant des services d'installation et d'intégration aux personnes immigrantes.
Mesure C.2	Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles : ▪ Consulter des acteurs du milieu pour alimenter les plans d'action régionaux en faisant ressortir les besoins, attentes et bonnes pratiques, notamment en matière d'attraction, d'intégration et de développement de milieux inclusifs; ▪ Publier des portraits statistiques régionaux.
Mesure C.3	Programme d'appui aux collectivités : ▪ Développer des partenariats avec les MRC et les municipalités locales des régions pour les appuyer dans leurs travaux visant à édifier des milieux de vie accueillants pour les personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles; ▪ S'assurer que les besoins des personnes immigrantes en territoires ruraux soient pris en compte par les différentes parties prenantes des milieux de vie, en suscitant la concertation sur ces questions dans l'ensemble des MRC; ▪ Accompagner les organismes dans la création d'outils ainsi que la tenue d'activités de sensibilisation pour, d'une part, prévenir et lutter contre le racisme et la discrimination et, d'autre part, contrer les préjugés et réduire la méconnaissance face à la population immigrante au sein de la communauté d'accueil.
Mesure C.4	Soutenir le fonctionnement d'organismes qui œuvrent principalement dans les champs de mission du Ministère à l'aide du programme Soutien à la mission.

Réponses aux priorités spécifiques des régions

Note : Dans cette section, le libellé des priorités et leur contexte sont inscrits tels qu'ils figurent dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, actualisée en 2020.

1. Abitibi-Témiscamingue

Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
Contexte : L'attraction et la rétention des nouveaux arrivants reposent sur l'accessibilité aux formations et postes de niveau professionnels. Pour renforcer l'attractivité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il est tout d'abord impératif de diffuser un discours positif sur la région qui prend en compte sa réalité. Finalement, la région doit doter les communautés d'instruments d'accueil et d'intégration au milieu. La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser.	
Réponse du Ministère	
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.	
Mesure 1.3.1	Développer des partenariats avec les services aux étudiants internationaux des établissements d'enseignement régionaux afin de contribuer à la mise en place de conditions optimales à leur séjour et faciliter le passage du statut temporaire au statut permanent, s'il y a lieu.
Mesure 1.3.2	Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de main-d'œuvre immigrante.

2. Bas-Saint-Laurent

Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région
Contexte : Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle et forte de ses qualités d'accueil, la région doit s'investir pour accroître : l'intérêt de la population à rester, à y revenir ou à venir s'établir, l'intérêt des entreprises à rester ou à venir s'établir, le sentiment d'appartenance et d'identité bas-laurentienne et la valorisation des attraits et particularités de la région
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A et C s'appliquent à cette priorité.

Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires
Contexte : Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région souhaite poursuivre ses efforts visant la cohésion et la complémentarité régionale, la solidarité et la justice sociale ainsi que valoriser et favoriser la mobilisation des personnes et des collectivités. Afin de relever les défis liés au développement social (pauvreté, sécurité alimentaire, santé, inclusion sociale, scolarisation, participation citoyenne) des collectivités, il faut se concerter et assurer un réseautage intersectoriel pour intervenir en continuité et en complémentarité.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent également à cette priorité. Mesure 2.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités. Mesure 2.2.2 Faciliter et susciter la concertation bas-laurentienne par le biais de la consolidation d'une table régionale permettant les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les partenaires du Ministère.

Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée
Contexte : Riche de la variété de son tissu économique et devant les défis que posent les besoins en relève, la région doit se démarquer par : l'innovation, la diversification, la création de richesses, la consommation et la production locale dans le respect de l'environnement, la réponse aux besoins des entreprises en main-d'œuvre.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale A s'appliquent à cette priorité.

Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales
Contexte : Engagée dans le développement des territoires ruraux, la région veut miser sur l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social et le sentiment d'appartenance du monde rural.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale C s'appliquent à cette priorité.

3. Capitale-Nationale

Priorité 7 : Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre	
Contexte : L'actuelle baisse du poids démographique de la population en âge de travailler, combinée à la vigueur de l'économie des dernières années, explique en bonne partie cet enjeu. Il importe notamment de favoriser l'accueil et la rétention de nouvelles populations, incluant les immigrants et les nouveaux arrivants.	
Réponse du Ministère	
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.	
Mesure 3.7.1	Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.
Mesure 3.7.2	Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses étrangères et de travailleurs étrangers temporaires.
Mesure 3.7.3	Établir systématiquement des liens avec les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région, ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).
Mesure 3.7.4	Mettre en œuvre l'entente avec la Ville de Québec visant l'intégration des personnes immigrantes, l'édification d'une collectivité accueillante et inclusive ainsi que l'attraction, l'accueil et l'établissement durable de la main-d'œuvre.
Mesure 3.7.5	Soutenir onze partenaires offrant des activités d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.
Mesure 3.7.6	Contribuer au comité économique de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale (CAR-CN).
Mesure 3.7.7	Participer à des comités locaux travaillant sur les enjeux de main-d'œuvre.

4. Centre-du-Québec

Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales
Contexte : Favoriser l'innovation et l'intégration de tous, soutenir les projets avec la formation qui doit les accompagner et leur permettre de bien s'établir pour prendre en main la destinée sociale et économique de la communauté dans une perspective de développement durable sont des moyens pour mobiliser les collectivités autour de leur devenir.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A et B s'appliquent à cette priorité.

Priorité 2 : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région
Contexte : La région peine à attirer et à retenir les travailleurs essentiels à la croissance. Le Centre-du-Québec prévoit donc analyser les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs pour mieux les comprendre tout en favorisant la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A et B s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 4.2.1 Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec au moins une MRC de la région du Centre-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région (PAC).
Mesure 4.2.2 Le Ministère a signé en 2020 une convention d'aide financière pour une période de trois ans avec la Société de développement économique de Drummondville pour des projets de recrutement de travailleuses étrangères et de travailleurs étrangers temporaires. Ce partenaire du Ministère offre de l'accompagnement personnalisé aux entreprises des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ayant des besoins de main-d'œuvre qu'elles ne peuvent pas combler localement afin de les aider à recruter à l'étranger des travailleuses et des travailleurs temporaires.

Priorité 5 : Assurer des services de proximité

Contexte : Attirer des familles et de nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles.

Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur. La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes ainsi qu'en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 4.5.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.

Mesure 4.5.2 Mettre en œuvre un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec afin de leur permettre d'accéder aux services.

5. Chaudière-Appalaches

Priorité 1 : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional
Contexte : La région entend notamment encourager le travail concerté entre les MRC, partager des ressources et des expertises et avoir accès à l'information sur les pratiques innovantes. Elle souhaite également créer des lieux propices à la conclusion d'alliances profitables à tous les partenaires.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale C s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 5.1.1 Participer au Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches (RIICA).

Priorité 9 : Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail
Contexte : Dans la région de la Chaudière-Appalaches, le nombre d'emplois augmente plus rapidement que le nombre de personnes actives sur le marché du travail et le taux de chômage est le plus bas au Québec, si bien qu'aujourd'hui, plusieurs entreprises font face à une rareté, voire une pénurie de main-d'œuvre. Un soutien aux entreprises dans leurs efforts d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, notamment les travailleurs issus de l'immigration, est nécessaire.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A et B s'appliquent également à cette priorité
Mesure 5.9.1 Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses étrangères et de travailleurs étrangers temporaires.
Mesure 5.9.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).

Priorité 11 : Accentuer les initiatives d’attraction, d’intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes
Contexte : La mobilisation et la sensibilisation des citoyens, des institutions scolaires et des entreprises à l’importance de l’immigration comme apport au développement des communautés doivent être au cœur des stratégies déployées. Le soutien aux organismes d’accueil et d’intégration est à privilégier. Le gouvernement doit ainsi collaborer avec les intervenants locaux pour attirer de nouveaux arrivants.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales B et C s’appliquent également à cette priorité
Mesure 5.11.1 Soutenir quatre partenaires offrant des projets d’inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l’ouverture à la diversité culturelle.

Priorité 12 : Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s’épanouir
Contexte : L’apport du gouvernement dans le maintien, l’amélioration et le développement d’une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Il doit cependant être adapté aux réalités de chaque milieu. Le dynamisme des communautés doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s’appliquent également à cette priorité.
Mesure 5.12.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.

6. Côte-Nord

Priorité 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Contexte : En raison du déclin démographique et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la Côte-Nord doit attirer les personnes et les maintenir dans la région. Il importe que des moyens concrets soient mis en place pour retenir la population et qu'ils soient adaptés aux besoins et aux réalités de chacun des territoires.

Il est donc nécessaire d'harmoniser les différentes initiatives des partenaires, de promouvoir le mode de vie des Nord-Côtières et Nord-Côtiers de même que les emplois disponibles.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 6.5.1 Mettre sur pied une table de concertation qui se consacre aux enjeux de l'immigration afin de favoriser le partage d'information auprès des acteurs du milieu et de les influencer pour faire de nos communautés des milieux de vie plus accueillants et inclusifs.

Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés

Contexte : Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité.

L'accessibilité des emplois pour la main-d'œuvre régionale et les initiatives en ce sens doivent se poursuivre. Il importe de favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière entre les diverses entreprises et reconnaître la saisonnalité des emplois.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse de la priorité générale C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 6.6.1 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses immigrantes et de travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).

7. Estrie

Priorité 1 : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises
Contexte : L'Estrie fait face à un manque criant sur le plan de la main-d'œuvre spécialisée et des métiers. Des difficultés de recrutement et de rétention dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention, sont observables. Afin de relever ces défis, la région souhaite, entre autres, offrir un accompagnement aux entreprises pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre. Elle entend également réaliser des actions proactives de recrutement afin de répondre aux besoins.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A et C s'appliquent à cette priorité.

Priorité 6 : Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie
Contexte : Pour faire face au défi démographique, la région entend collaborer à une démarche d'attractivité territoriale, approche alliant tourisme et attraction de citoyens. Par ailleurs, l'Estrie accueille plusieurs étudiants étrangers, mais peine à les retenir. Il y aura alors lieu de déployer ou participer à des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement adaptées aux diverses clientèles cibles.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 7.6.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités d'immigration permanente sur le territoire pour les étudiantes internationales et les étudiants internationaux.
Mesure 7.6.2 Renforcer la présence du Ministère dans la région de l'Estrie.
Mesure 7.6.3 Mettre en œuvre l'entente signée avec le Service d'aide aux Néo-Canadiens relativement à un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.
Mesure 7.6.4 Collaborer de façon étroite avec le Réseau d'accueil estrien pour constituer une concertation régionale en immigration de façon à favoriser une complémentarité des actions mises en place par les différents acteurs. Chaque MRC de l'Estrie installera ce nouveau réseau selon ses besoins.

Priorité 12 : Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Contexte : Les entreprises estriennes doivent aussi miser sur une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre pour s'assurer d'avoir du personnel en nombre suffisant et avec les qualifications nécessaires. La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée contribue à la prospérité des entreprises. Il importe donc de mettre en place des initiatives en ce sens.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent à cette priorité.

Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Contexte : Depuis plusieurs années, les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont généralement une espérance de vie réduite et vivent en moins bonne santé, il importe de poursuivre le travail en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être vue de façon plus globale, puisque la création de richesses, comme le développement du savoir et du savoir-faire, y contribuera.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent à cette priorité.

8. Gaspésie

Priorité 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région
Contexte : Les intervenants régionaux souhaitent que le gouvernement soutienne les actions visant à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la Gaspésie et les actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants et la rétention de ses citoyens.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 8.1.1 Accentuer la présence régionale du Ministère dans la région.
Mesure 8.1.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).
Mesure 8.1.3 Favoriser la concertation entre l'organisme Vivre en Gaspésie et les partenaires soutenus dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance chez les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants.

Priorité 5 : Participer au développement économique et à la création d'emplois
Contexte : Environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Des moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprise et pour concevoir un modèle d'affaires favorisant l'entrepreneuriat collectif. La région s'attend aussi à être soutenue en vue d'offrir aux entreprises un environnement d'affaires favorable à leur croissance. Les actions privilégiées sont, entre autres, d'appuyer les services de soutien à l'entrepreneuriat, de soutenir les entreprises dans leurs démarches sur le marché de l'exportation et de l'innovation.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale A s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 8.5.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement internationales, notamment par l'entremise de l'offre de services aux entreprises et du Portail employeurs.

9. Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1 : Renverser la tendance démographique
Contexte : La population des Îles-de-la-Madeleine est en diminution et cela s'explique par deux facteurs : une décroissance naturelle ainsi qu'un solde migratoire négatif. Par ailleurs, comme la population est vieillissante, une accentuation de cette décroissance est prévisible à plus long terme. Il est donc primordial d'inverser la tendance démographique que vit l'archipel, un défi important pour l'occupation et la vitalité du territoire. L'arrivée de 100 nouveaux arrivants supplémentaires par année pourrait y contribuer.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité. Mesure 9.1.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).

Priorité 3 : Consolider et diversifier notre économie
Contexte : des enjeux importants relatifs à la main-d'œuvre et à la relève sont à prévoir au cours des prochaines années. En effet, plus de 500 emplois devront trouver preneurs d'ici les trois prochaines années. De plus, près du tiers de ceux-ci seront des emplois nouvellement créés. Il est également démontré que plus de cinquante entreprises de l'archipel auront besoin d'une relève au cours des cinq prochaines années. La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève, à stimuler la fibre entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale A s'appliquent également à cette priorité. Mesure 9.3.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement internationales, notamment par l'entremise de l'offre de services aux entreprises et du Portail employeurs.

Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

Contexte : La diminution et le vieillissement de la population et les ressources financières municipales limitées auront des conséquences importantes sur l'offre de services éducatifs, municipaux, de santé ou de proximité.

Il est primordial qu'une offre accessible et variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs soit maintenue afin de créer un milieu de vie attrayant. L'apport du gouvernement est essentiel au maintien d'une offre de services de qualité, car pour y arriver, les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 9.5.1 Inviter la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à déposer un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

Mesure 9.5.2 Amorcer un partenariat avec un organisme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

10. Lanaudière

Priorité 2 : L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs
Contexte : Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre et par l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté).
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 10.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.
Mesure 10.2.2 Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT de Lanaudière afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.
Mesure 10.2.3 Soutenir l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE).
Mesure 10.2.4 Participer au projet Lanaudière Économique pour encourager la concertation des acteurs économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante ou issue des minorités ethnoculturelles dans la région.
Mesure 10.2.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble de Lanaudière en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.
Mesure 10.2.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et les conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.

11. Laurentides

Priorité 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable
Contexte : Le taux de diplomation des jeunes continue d’être une préoccupation alors même que plusieurs secteurs d’activité prévoient une pénurie de main-d’œuvre qualifiée au cours des prochaines années. Pour faire face à ces divers défis, le déploiement d’une stratégie innovante, vigoureuse et concertée des acteurs à l’échelle régionale est à privilégier. La région compte aussi augmenter l’adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d’œuvre disponible.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s’appliquent également à cette priorité. Mesure 11.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités. Mesure 11.1.2 Poursuivre le soutien à l’organisme PIVOT des Laurentides afin d’assurer le volet régionalisation pour l’ensemble du territoire. Mesure 11.1.3 Soutenir activement l’organisme partenaire pour l’accueil des personnes réfugiées prises en charge par l’État (RPCE). Mesure 11.1.4 Évaluer la possibilité de réaliser un projet novateur issu de la mobilisation locale pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu’ils conjuguent leurs efforts pour l’attraction et la rétention des personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles dans la région. Mesure 11.1.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l’ensemble de Laurentides en matière de services d’accueil et d’intégration de la clientèle immigrante. Mesure 11.1.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et les conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d’œuvre et l’intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.
Priorité 3 : Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d’éducation de même que des milieux de vie de qualité
Contexte : La région souhaite remettre le citoyen au centre des discussions entre les élus et les organismes pour établir des protocoles de collaboration gagnant-gagnant. L’obtention d’un financement à la hauteur des besoins du milieu est souhaitée. Les Laurentides entendent également mettre en œuvre une politique régionale en développement social intégré.
Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent à cette priorité.

12. Laval

Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

Contexte : la région doit avoir accès aux données socioéconomiques régionales pour l'aider dans la prise de décision et pour informer le grand public. En outre, elle compte soutenir l'accès à des services sociaux, communautaires et de santé de proximité. De plus, afin de reconnaître et de développer la capacité d'agir des personnes, l'accent sera mis sur des initiatives favorisant la participation et la mobilisation citoyennes.

La région entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou présentant un risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 12.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.

Mesure 12.2.2 Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de l'entente avec Laval en matière d'immigration.

Mesure 12.2.3 Contribuer avec l'ensemble des partenaires lavallois à la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS), notamment par la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action liées à l'entente entre la Ville et le Ministère dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*.

Mesure 12.2.4 Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE).

Mesure 12.2.5 Poursuivre le financement et l'accompagnement relatifs aux activités du projet Interconnexion Laval afin d'assurer une cohésion dans les actions, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires impliqués.

13. Mauricie

Priorité 1 : Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive
Contexte : dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre, les entreprises devront, à moyen terme, instaurer des mesures pour favoriser la rétention de leur personnel. Elles auront sans doute à planifier davantage leurs besoins de main-d'œuvre, à revoir l'organisation du travail pour lui donner plus de flexibilité, tout en mettant l'accent sur la conciliation travail-famille. En lien avec cette priorité, les intervenants entendent développer une stratégie de marketing territorial pour la Mauricie et ses territoires et mettre en valeur ses attraits, autant urbains que ruraux. Ils souhaitent aussi accompagner les entreprises pour améliorer leur attractivité et leurs pratiques relatives à la gestion des ressources humaines. On veut finalement sensibiliser la population à la richesse de l'apport des nouveaux arrivants et favoriser l'attraction, l'accueil et la rétention de ceux-ci.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité. Mesure 13.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités. Mesure 13.1.2 Mettre en œuvre un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.

Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel
Contexte : Selon l'Institut du marché du travail, entre 2015 et 2019, les prévisions en besoin de main-d'œuvre pour la Mauricie s'élèvent à 25 100 emplois. De plus, le taux d'activité demeure plus faible que celui de la province. Pour faire face à la rareté des travailleurs disponibles, les entreprises doivent se tourner vers des bassins non traditionnels de main-d'œuvre et renouveler leur approche en matière de recrutement, notamment les personnes immigrantes. En priorité, la région souhaite faire connaître et bonifier l'offre en éducation et en formation continue et adapter les programmes et les formules d'apprentissage en milieu de travail (nanoformation, formations en entreprise, formation individualisée). Elle devra aussi favoriser la rétention des diplômés régionaux.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent également à cette priorité. Mesure 13.2.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités de rétention sur le territoire aux étudiantes internationales et aux étudiants internationaux.

Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique
Contexte : La Mauricie remarque un manque de relève dans la gestion des entreprises. Le nombre de repreneurs potentiels est largement inférieur au nombre de propriétaires d'entreprises qui prendront leur retraite au cours des prochaines années. En l'absence d'une telle relève, l'avenir est sombre pour certaines entreprises. Pour soutenir la vitalité économique de la Mauricie, la région doit améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée. Des modèles d'affaires alternatifs tels que l'économie sociale, l'entrepreneuriat collectif et l'économie circulaire doivent aussi être proposés.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale A s'appliquent à cette priorité.

14. Montérégie

Priorité 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale	
Contexte : La Montérégie désire mettre en place des mesures visant à augmenter l'attractivité de la main-d'œuvre et à favoriser sa rétention. Des actions particulières devront être menées pour attirer la main-d'œuvre immigrante. Il est aussi souhaité d'assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre. La participation gouvernementale pour mettre en œuvre cette priorité est attendue.	
Réponse du Ministère	
Les éléments de réponse des priorités générales A et C s'appliquent également à cette priorité.	
Mesure 14.4.1	Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.
Mesure 14.4.2	Ajouter des agentes et des agents d'aide à l'intégration ainsi que des conseillères et des conseillers en immigration régionale en fonction des besoins identifiés.
Mesure 14.4.3	Contribuer à une nouvelle entente sectorielle avec l'organisme Montérégie économique pour répondre à des besoins spécifiques d'acteurs socioéconomiques (dont les entreprises) en matière de recrutement d'une main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec différents ministères et organismes.
Mesure 14.4.4	Mettre en œuvre un projet avec l'organisme Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) situé en Montérégie. Ce projet vise à répondre à la crise sanitaire de la COVID-19 par une offre de services d'accompagnement et d'information en matière d'immigration, de santé et de droit pour les travailleuses étrangères et les travailleurs étrangers temporaires agricoles, ainsi que leurs employeurs dans la province de Québec.

15. Montréal

Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole
Contexte : En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s’est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l’appareil gouvernemental. Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s’attend ainsi à ce que le gouvernement prévoie l’ajout d’un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l’affectent directement.
Réponse du Ministère
Mesure 15.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de l’entente triennale avec la Ville de Montréal signée en mars 2018 dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> (PMD) qui inclut une contribution égalitaire pour un montant total de 24 millions de dollars⁷. Mesure 15.1.2 Entreprendre des pourparlers avec la Ville de Montréal à l’approche de l’échéance de l’entente en mars 2021.
Priorité 3 : Favoriser l’essor des entreprises montréalaises
Contexte : Montréal s’attend à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d’une main-d’œuvre de haut calibre en encourageant l’augmentation du taux de diplomation, la rétention d’étudiants et la mobilité de professionnels internationaux, notamment des chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence. Elle compte aussi appuyer l’entrepreneuriat féminin et immigrant, avec la collaboration du gouvernement.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s’appliquent également à cette priorité. Mesure 15.3.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d’immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).
Priorité 4 : Améliorer l’intégration des nouvelles populations
Contexte : Plus du tiers des citoyennes et des citoyens de la région de Montréal sont des personnes immigrantes et celle-ci accueille près de 60 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants du

⁷ Dans le cadre cette entente, 60 projets sont financés par le Bureau d’intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en date de juin 2020. À ce jour, la Ville de Montréal a procédé à 3 appels de projets dans le cadre de cette entente (2018-2019, 2019-2020, 2019-2021). De plus, un autre appel de projets est en cours.

Québec. Cette diversité est célébrée et constitue un atout pour la société montréalaise qui se veut inclusive. Cela dit, les difficultés d'intégration persistent, notamment chez les personnes immigrantes pour qui l'accès à l'emploi est un véritable défi. Aussi, les efforts d'intégration doivent être décuplés afin que ces nouvelles populations participent pleinement à la vie collective.

La région s'attend à ce que des actions de sensibilisation soient déployées afin de favoriser l'inclusion des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants dans la société montréalaise. Les intervenants souhaitent un meilleur accès à l'information et aux services en vue de faciliter l'intégration des nouvelles citoyennes et des nouveaux citoyens. Un dispositif d'accueil basé sur le profil professionnel des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants devrait en outre être créé.

De plus, Montréal souhaite que la sélection des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants soit cohérente avec les besoins du marché du travail et que la reconnaissance de diplômes étrangers soit favorisée. La région réclame également un élargissement de l'accès aux programmes gouvernementaux d'obtention de la résidence permanente pour les travailleuses et les travailleurs temporaires de même que pour les étudiantes internationales et les étudiants internationaux afin de faciliter leur rétention. Montréal souhaite également que les entreprises soient soutenues pour mieux tirer profit des ressources humaines d'origine immigrante.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 15.4.1 Accueillir les personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau et promouvoir les services offerts par le Ministère, dont Accompagnement Québec.

Mesure 15.4.2 Favoriser la transition des personnes immigrantes à statut temporaire vers un statut permanent en faisant la promotion des programmes destinés aux travailleuses qualifiées et aux travailleurs qualifiés (PEQ et PRTQ) auprès des étudiantes étrangères et des étudiants étrangers ainsi que des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers temporaires.

Mesure 15.4.3 Présenter plusieurs séances d'informations (Vivre au Québec après les études) dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.

16. Nord-du-Québec

Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

Contexte : La région administrative du Nord-du-Québec est un immense territoire caractérisé notamment par son éloignement des grands centres du Québec. Elle se distingue par la cohabitation de trois groupes culturels distincts, ce qui lui confère une réalité socioculturelle unique.

Souvent, pour les Jamésiens, les politiques et mesures gouvernementales ne semblent pas considérer leur caractère singulier. Conséquemment, elles ne s'y appliquent pas toujours de façon optimale tout en ne répondant pas efficacement aux besoins des milieux, notamment en matière de financement public. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour pallier cette situation et favoriser le déploiement d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse de la priorité générale C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 16.1.1 Tenir compte du statut particulier d'organisme à notoriété publique, et non pas une municipalité, de l'administration régionale de la Baie-James dans la signature des futures ententes du Ministère.

Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique

Contexte : La faible diversité des industries combinée à la prédominance des entreprises de grande taille augmente la vulnérabilité de la région en raison du caractère cyclique et instable auquel ces entreprises sont soumises. La fermeture, voire l'arrêt temporaire d'une seule usine d'envergure, peut engendrer des conséquences permanentes dans une municipalité mono-industrielle de petite taille.

L'attribution de contrats à des entreprises régionales et l'embauche de travailleurs régionaux doivent être favorisées pour maintenir les emplois en région. Le numérique constitue un important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat. Les entreprises et les travailleurs autonomes gagneraient à diversifier leurs offres de services et sources de distribution en optant pour la transformation numérique, puisque c'est un enjeu essentiel de croissance des entreprises.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A et C s'appliquent à cette priorité.

Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

Contexte : La vitalité est la clé de l'occupation du territoire. Les services offerts aux citoyens, la qualité de vie des milieux, l'accès aux logements de qualité et l'attractivité des villes sont des facteurs qui, additionnés, favorisent la rétention de la population actuelle et la venue de nouveaux arrivants.

La main-d'œuvre qui n'habite pas dans les communautés de la région a une incidence sur le développement d'entreprises privées et la prestation des services publics et parapublics, ce qui ne facilite pas l'attractivité des milieux de vie.

L'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi est cependant grandement bénéfique pour la région, principalement en ce qui a trait à la rétention des jeunes. Les établissements d'enseignement sont plutôt proactifs à l'égard des demandes de l'industrie, notamment dans le secteur minier, ce qui contribue à une meilleure adéquation formation-emploi.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 16.3.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.

Mesure 16.3.2 Poursuivre la réflexion sur l'approche collaborative du ministère envers le Gouvernement de la Nation Crie et de l'Administration régionale Kativik pour y déceler des occasions de contribuer au développement d'Eeyou Istchee et des villages nordiques du Nunavik.

17. Outaouais

Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique
Contexte : Les acteurs politiques et de la société civile de l'Outaouais s'entendent sur le constat qu'il y a un sous-investissement en Outaouais par rapport à d'autres régions québécoises similaires. La Ville de Gatineau, les MRC et les partenaires de la société civile estiment nécessaire de doter la région d'un véritable plan d'action en partenariat avec le gouvernement du Québec, un plan d'action comportant des objectifs clairs, partagés, réalistes et réalisables pour favoriser le développement de l'Outaouais.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent à cette priorité.

Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains
Contexte : Le territoire très vaste de l'Outaouais et sa faible densité de population dans les parties rurales soulèvent la problématique de l'accès à des opportunités équitables, notamment en matière de transports et de communications, ainsi qu'à des services et des infrastructures de proximité dans tous les domaines. Ainsi, pour remédier à ces problématiques, l'Outaouais souhaite notamment soutenir la mise en œuvre de politiques de développement social à l'échelle régionale.
Réponse du Ministère
Les éléments de réponse de la priorité générale C s'appliquent également à cette priorité.
Mesure 17.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.
Mesure 17.2.2 Coordonner les travaux de la Table régionale immigration Outaouais (TRIO), afin de permettre aux acteurs à la fois ruraux et urbains de se pencher sur les différents aspects qui influencent et favorisent l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région (logement, éducation, transport, santé, l'offre culturelle, etc.).
Mesure 17.2.3 Poursuivre les activités de mobilisation et de sensibilisation auprès des partenaires, des organismes et des employeurs aussi bien des milieux ruraux qu'urbains, par l'entremise du projet SITO-Mobile financé par le Ministère, afin de favoriser le développement par le placement et le maintien en emploi des personnes immigrantes en région.
Mesure 17.2.4 Assurer l'arrimage entre les différents besoins régionaux, dans le cadre de la régionalisation de l'immigration, par le financement d'un partenariat entre les organismes urbains (SITO) et ruraux (CIEL dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et CJEP dans la MRC de Papineau).

18. Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 1 : Main-d'œuvre — Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international

Contexte : Pour pallier les difficultés de recrutement, il faut favoriser davantage l'apport de groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les entreprises doivent également mettre en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, fidélisation, développement des compétences, gestion de la diversité, etc.). La persévérance scolaire doit aussi être soutenue, tout comme les stratégies favorisant l'immigration.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales A, B et C s'appliquent également à cette priorité.

Mesure 18.1.1 Participer à la création à Saguenay d'une maison d'accueil des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, dont les personnes immigrantes en concertation avec la stratégie Avantages Saguenay — Le Fjord.

Mesure 18.1.2 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses immigrantes et de travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).

Priorité 3 : Développement des communautés — Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de services liée au développement social

Contexte : Agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie afin de garantir la santé de la population de la région. L'amélioration, particulièrement pour les clientèles vulnérables, de l'accès à des aliments frais, minimalement transformés et locaux permettra d'agir de façon durable sur la qualité de vie de la population. La formation est également un facteur clé du développement des communautés. La région vise donc à soutenir des initiatives en ce sens.

Réponse du Ministère

Les éléments de réponse des priorités générales B et C s'appliquent à cette priorité.

Conclusion

En accompagnant les personnes immigrantes tout au long de leur parcours d'intégration ainsi qu'en appuyant les collectivités, le Ministère propose une approche globale de la régionalisation qui a pour objectif d'augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions.

Afin de soutenir les personnes immigrantes, les organismes et ses partenaires au niveau local, le Ministère a déployé un réseau régional composé de 72 antennes, incluant 6 directions régionales réparties dans l'ensemble des régions du Québec. Ce déploiement régional renforce l'offre intégrée de services aux entreprises qui permet un accompagnement personnalisé et de proximité pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre et de gestion de la diversité.

Au cours de la dernière année, le Ministère a aussi entrepris une révision des cadres normatifs de trois programmes structurants en matière de régionalisation, d'intégration et de concertation, soit le Programme d'appui aux collectivités (PAC), le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) et le programme Soutien à la mission (PSM).

Le PAC, qui remplace le PMD, permet le financement de projets innovants qui visent à favoriser l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans toutes les régions du Québec.

Le Ministère favorise également l'intégration des personnes immigrantes à l'aide de projets financés dans le cadre du PASI et en leur offrant un accompagnement personnalisé qui tient compte de leurs besoins. Ainsi, il agit et propose des services sur l'ensemble du parcours d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes vers les régions du Québec.

Finalement, le PSM reconnaît la contribution des organismes communautaires en les appuyant pour favoriser l'édification de collectivités plus inclusives et pour contribuer à l'établissement durable en région des personnes immigrantes. Il favorise ainsi la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, ainsi que de concourir à l'enrichissement culturel de la société québécoise.

C'est ainsi que le Ministère entend améliorer l'occupation et la vitalité des territoires tout en assurant l'intégration et l'épanouissement des personnes immigrantes dans les régions du Québec.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec

